



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 décembre 2017
(OR. en)

14546/17

PV/CONS 65
ECOFIN 963
BUDGET 34

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3576^e** session du Conseil de l'Union européenne
(Affaires économiques et financières/Budget),
tenue à Bruxelles le 17 novembre 2017

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour.....	3
-------------------------------------	---

Délibérations législatives

2. Préparation de la réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen	3
3. Résultats de la réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen	3
4. Divers	3
ANNEXE - Budget 2018 – Éléments pour des conclusions communes.....	4

*

* *

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 14107/17.

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Préparation de la réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen

Le Conseil a élaboré sa position en vue de la réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen, comme le prévoit l'article 314 du TFUE.

3. Résultats de la réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen

Le Conseil a pris acte de l'accord sur un projet commun auquel sont parvenus le Parlement européen et le Conseil dans le cadre de la réunion du comité de conciliation, comme le prévoit l'article 314, paragraphe 5, du TFUE, dont le texte figure dans le document 14587/17 et ses addendums 1 à 5.

Un résumé de ce projet commun figure en annexe.

4. Divers

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

FINAL
Budget 2018 – **Éléments pour des conclusions communes**

Les présentes conclusions communes portent sur les sections suivantes:

1. Budget 2018
2. Budget 2017 – Projet de budget rectificatif n° 6/2017
3. Déclarations

Aperçu général

A. Budget 2018

Selon les éléments des conclusions communes:

- Le montant global des crédits d'engagement du budget 2018 est fixé à 160 113,5 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2018 de 1 600,3 millions d'EUR en crédits d'engagement.
- Le montant global des crédits de paiement du budget 2018 est fixé à 144 681,0 millions d'EUR.
- Il est fait appel à l'instrument de flexibilité pour 2018 pour fournir la somme de 837,2 millions d'EUR en crédits d'engagement à la rubrique 3 (*Sécurité et citoyenneté*).
- La marge globale pour les engagements est utilisée à hauteur de 1 113,7 millions d'EUR pour la rubrique 1a (*Compétitivité pour la croissance et l'emploi*) et la rubrique 1b (*Cohésion économique, sociale et territoriale*).

- La décision (UE) 2017/344 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017¹ sera modifiée afin d'adapter le profil de la compensation en réduisant de 570 millions d'EUR à 318 millions d'EUR le montant compensé au sein de la rubrique 5 en 2018, moyennant, en parallèle, une compensation de 252 millions d'EUR au sein de la rubrique 5 en 2020.
- la Commission estime à 678,3 millions d'EUR les crédits de paiement 2018 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2014, en 2016, en 2017 et en 2018.

B. Budget 2017

Selon les éléments des conclusions communes, le projet de budget rectificatif n° 6/2017 est accepté tel que proposé par la Commission.

¹ JO L 50 du 28.2.2017, p. 57.

1. Budget 2018

1.1. Lignes «clôturées»

Sauf indication contraire dans les conclusions ci-après, toutes les lignes budgétaires qui n'ont été modifiées ni par le Conseil ni par le Parlement ainsi que celles pour lesquelles le Parlement a accepté les modifications apportées par le Conseil lors de leurs lectures respectives du budget sont confirmées.

En ce qui concerne les autres lignes budgétaires, le comité de conciliation est convenu des conclusions figurant aux points 1.2 à 1.7 ci-après.

1.2. Questions transversales

Organismes décentralisés

La contribution de l'Union européenne (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre de postes destinés à toutes les agences décentralisées sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, à l'exception des agences suivantes:

- Pour la rubrique 3:
 - L'office européen de police (EUROPOL, article 18 02 04), pour lequel 10 postes supplémentaires sont alloués, ainsi que 3 690 000 EUR supplémentaires en crédits d'engagement et de paiement.
 - Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO, article 18 03 02), dont les crédits d'engagement et de paiement sont augmentés de 5 000 000 EUR.
 - L'Organe européen pour le renforcement de la coopération judiciaire (Eurojust, article 33 03 04), pour lequel 5 postes supplémentaires sont alloués, ainsi que 1 845 000 EUR supplémentaires en crédits d'engagement et de paiement.

- Pour la rubrique 1a:
 - L'Agence du GNSS européen (GSA, article 02 05 11), pour laquelle 5 postes supplémentaires sont alloués, ainsi que 345 000 EUR supplémentaires en crédits d'engagement et de paiement.
 - L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA, article 12 02 06), pour laquelle le niveau de crédits d'engagement et de paiement et le nombre de postes sont ramenés au niveau du projet de budget.

Agences exécutives

La contribution de l'Union européenne (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre de postes destinés aux agences exécutives sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018.

Projets pilotes/actions préparatoires

Un ensemble de 87 projets pilotes et actions préparatoires (PP/AP) ont été convenus pour un montant total de 100,0 millions d'euros en crédits d'engagement, tel que l'a proposé le Parlement en plus de l'action préparatoire proposée par la Commission dans le projet de budget 2018.

Lorsqu'un projet pilote ou une action préparatoire semble couvert par une base juridique existante, la Commission peut proposer le virement des crédits vers la base juridique correspondante afin de faciliter la mise en œuvre de l'action en question.

Cet ensemble de projets et d'actions respecte intégralement les plafonds fixés par le règlement financier pour les projets pilotes et les actions préparatoires.

1.3. Rubriques de dépenses du cadre financier - crédits d'engagement

Compte tenu des conclusions qui précèdent sur les lignes budgétaires «clôturées», les agences, les projets pilotes et les actions préparatoires, le comité de conciliation a convenu de ce qui suit:

Rubrique 1a — Compétitivité pour la croissance et l'emploi

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
1.1.11	<i>Systèmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)</i>			-4 090 000
02 05 01	Développer et fournir des infrastructures et services mondiaux de radionavigation par satellite (Galileo) d'ici à 2020	623 949 000	621 709 000	-2 240 000
02 05 02	Fournir des services satellitaires permettant d'améliorer les performances du GPS couvrant graduellement l'intégralité de la région de la conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) d'ici à 2020 (EGNOS)	185 000 000	183 150 000	-1 850 000
1.1.13	<i>Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus)</i>			-10 370 000
02 06 01	Fournir des services opérationnels basés sur les observations spatiales et les données in situ (Copernicus)	130 664 000	129 364 000	-1 300 000
02 06 02	Mettre en place une capacité autonome de l'Union en matière d'observation de la Terre (Copernicus)	507 297 000	498 227 000	-9 070 000
1.1.14	<i>Corps européen de solidarité (CES)</i>			-30 000 000
15 05 01	Corps européen de solidarité	68 235 652	38 235 652	-30 000 000
1.1.31	<i>Horizon 2020</i>			110 000 000
02 04 02 01	Primauté dans l'espace	173 389 945	184 528 490	11 138 545
02 04 02 03	Accroître l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME)	36 937 021	43 178 448	6 241 427

06 03 03 01	Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu	53 986 199	56 835 072	2 848 873
08 02 01 01	Renforcement de la recherche aux frontières de la connaissance au Conseil européen de la recherche	1 827 122 604	1 842 122 604	15 000 000
08 02 02 01	Position de tête dans les nanotechnologies, les matériaux avancés, les lasers, les biotechnologies, les productions et les processus avancés	518 395 125	524 204 453	5 809 328
08 02 03 03	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif	330 244 971	336 486 398	6 241 427
08 02 03 04	Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu	230 777 055	239 323 675	8 546 620
08 02 03 05	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières	297 738 618	303 307 891	5 569 273
08 02 08	Instrument destiné aux PME	471 209 870	481 209 870	10 000 000
09 04 02 01	Primauté dans les technologies de l'information et de la communication	722 055 754	725 189 515	3 133 761
15 03 01 01	Actions Marie Skłodowska-Curie — Produire, développer et transférer de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs et de l'innovation	870 013 019	885 710 765	15 697 746
32 04 03 01	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif	300 984 111	320 757 111	19 773 000
1.1.4	<i>Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)</i>			15 000 000
02 02 02	Améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts	199 554 000	214 554 000	15 000 000
1.1.5	<i>Éducation, formation et sport (Erasmus +)</i>			54 000 000
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	1 955 123 300	1 979 123 300	24 000 000
15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	182 672 916	212 672 916	30 000 000
1.1.7	<i>Douane, Fiscalis et lutte contre la fraude</i>			-1 365 232
14 02 01	Soutenir le fonctionnement et la modernisation de l'union douanière	80 071 000	78 860 555	-1 210 445

14 03 01	Améliorer le fonctionnement approprié des systèmes fiscaux	32 043 000	31 888 213	-154 787
1.1.81	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Énergie			-19 773 000
32 02 01 04	Contribution de l'Union aux instruments financiers destinés à créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets en matière d'énergie	19 773 000	0	-19 773 000
1.1. OD	Organismes décentralisés			-3 965 555
02 05 11	Agence du GNSS européen	30 993 525	31 338 525	345 000
12 02 06	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	15 947 170	11 636 615	-4 310 555
1.1. AUTRES	Autres actions et programmes			-2 346 000
02 03 02 01	Appui aux activités de normalisation du CEN, du CENELEC et de l'ETSI	18 908 000	18 562 000	-346 000
26 02 01	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	8 500 000	7 500 000	-1 000 000
29 02 01	Fournir des informations statistiques de qualité, mettre en œuvre de nouvelles méthodes de production des statistiques européennes et renforcer le partenariat au sein du système statistique européen	59 475 000	58 475 000	-1 000 000
1.1. PP-AP	Projets pilotes et actions préparatoires			51 650 000
1.1. SPÉC.	Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission			-2 900 000
01 02 01	Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire, y compris l'euro, et communication portant sur celle-ci	12 000 000	11 500 000	-500 000
04 03 01 08	Relations du travail et dialogue social	16 438 000	15 038 000	-1 400 000
06 02 05	Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers, y compris activités de communication	11 821 000	10 821 000	-1 000 000
	Total			155 840 213

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement est fixé à 22 001,5 millions d'EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1a établi à 21 239 millions d'EUR, et avec utilisation de la marge globale pour les engagements pour un montant de 762,5 millions d'euros.

Rubrique 1b — Cohésion économique, sociale et territoriale

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
1.2.5	<i>Initiative pour l'emploi des jeunes (enveloppe spécifique complémentaire)</i>			116 666 667
04 02 64	Initiative pour l'emploi des jeunes	233 333 333	350 000 000	116 666 667
1.2. PP-AP	<i>Projets pilotes et actions préparatoires</i>			7 700 000
	Total			124 366 667

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement est fixé à 55 532,2 millions d'EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b établi à 55 181 millions d'EUR, et avec utilisation de la marge globale pour les engagements pour un montant de 351,2 millions d'euros.

Rubrique 2 — Croissance durable: ressources naturelles

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
2.0.10	<i>Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — dépenses relatives au marché et paiements directs</i>			-229 900 000
05 03 01 10	Régime de paiement de base (RPB)	16 556 000 000	16 326 100 000	-229 900 000
2.0. PP-AP	<i>Projets pilotes et actions préparatoires</i>			15 600 000
	Total			-214 300 000

La diminution des crédits d'engagement est entièrement imputable à l'augmentation des recettes affectées disponibles provenant de l'excédent du FEAGA au 31 octobre 2017, qui couvrira l'ensemble des besoins du secteur tels qu'ils ont été actualisés dans la lettre rectificative n° 1/2018. À la suite de cette nouvelle évaluation des besoins, la lettre rectificative n° 1/2018 augmente les paiements pour:

- les jeunes agriculteurs, de 34 millions d'EUR (poste 05 03 01 13),
- les pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement, de 95 millions d'EUR (poste 05 03 01 11),
- les autres mesures dans les secteurs des viandes porcines, des viandes de volailles, des œufs, de l'apiculture et d'autres produits animaux, de 60 millions d'EUR (poste 05 02 15 99),
- les programmes nationaux de soutien au secteur vitivinicole, de 7 millions d'EUR (poste 05 02 09 08), et
- les mesures de stockage du lait écrémé en poudre, de 2 millions d'EUR (poste 05 02 12 02).

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement est fixé à 59 285,3 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 981,7 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 2.

Rubrique 3 – Sécurité et citoyenneté

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
3.0.11	<i>Europe créative</i>			3 500 000
15 04 01	Renforcer la capacité financière des PME et des petites et très petites organisations dans les secteurs européens de la culture et de la création, et favoriser l'élaboration des politiques et la création de nouveaux modèles commerciaux	34 528 000	35 528 000	1 000 000
15 04 02	Sous-programme Culture — Soutenir les actions transfrontières et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité	68 606 000	71 106 000	2 500 000
3.0.8	<i>Denrées alimentaires et aliments pour animaux</i>			-6 500 000
17 04 01	Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union	161 500 000	160 000 000	-1 500 000
17 04 02	Veiller à la détection à temps des organismes nuisibles aux végétaux et à leur éradication	25 000 000	22 000 000	-3 000 000
17 04 03	Veiller à l'efficacité, à l'efficience et à la fiabilité des contrôles	57 483 000	55 483 000	-2 000 000
3.0 OD	<i>Organismes décentralisés</i>			10 535 000
18 02 04	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	116 687 271	120 377 271	3 690 000
18 03 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	85 837 067	90 837 067	5 000 000
33 03 04	Organe européen pour le renforcement de la coopération judiciaire (Eurojust)	36 506 468	38 351 468	1 845 000
3.0. PP-AP	<i>Projets pilotes et actions préparatoires</i>			12 650 000
	Total			20 185 000

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement est fixé à 3 493,2 millions d'EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 3, et avec mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant de 837,2 millions d'euros.

Rubrique 4 - L'Europe dans le monde

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En euros

Ligne budgétaire / Programme	Name	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
4.0.1	<i>Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)</i>			<i>-95 000 000</i>
05 05 04 02	Aide en faveur de la Turquie – Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	148 000 000	131 000 000	-17 000 000
22 02 01 01	Aide en faveur de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo ¹ , du Monténégro, de la Serbie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine – Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	189 267 000	199 267 000	10 000 000
22 02 03 01	Aide en faveur de la Turquie – Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	217 400 000	167 400 000	-50 000 000
22 02 03 02	Aide en faveur de la Turquie – Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	274 384 000	236 384 000	-38 000 000
4.0.2	<i>Instrument européen de voisinage (IEV)</i>			<i>50 000 000</i>
22 04 01 03	Pays méditerranéens — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	262 072 675	296 072 675	34 000 000
22 04 01 04	Soutien au processus de paix et aide financière à la Palestine et à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	293 379 163	299 379 163	6 000 000
22 04 02 02	Partenariat oriental — Réduction de la pauvreté et développement durable	351 556 726	361 556 726	10 000 000
4.0.3	<i>Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)</i>			<i>20 000 000</i>
21 02 07 03	Développement humain	193 374 058	205 874 058	12 500 000
21 02 20	Erasmus+ — Contribution des instruments de financement de la coopération au développement (ICD)	94 928 673	102 428 673	7 500 000
4.0.4	<i>Instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers (IP)</i>			<i>-3 000 000</i>
19 05 01	Coopération avec les pays tiers afin de promouvoir et défendre les intérêts de l'Union ainsi que ceux qu'elle partage avec d'autres pays	126 263 000	123 263 000	-3 000 000
4.0.	<i>Autres actions et programmes</i>			<i>-1 083 000</i>
AUTRES				

¹ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies et à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

En euros

Ligne budgétaire / Programme	Name	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
13 07 01	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	32 473 000	34 473 000	2 000 000
21 02 40	Accords sur les produits de base	5 583 000	2 500 000	-3 083 000
4.0.PP-AP	Projets pilotes et actions préparatoires			8 900 000
4.0. SPÉC.	Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission			1 000 000
19 06 01	Informations de sensibilisation aux relations extérieures de l'Union	12 000 000	15 000 000	3 000 000
21 08 01	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit	30 676 000	29 176 000	-1 500 000
21 08 02	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement	13 036 000	12 536 000	-500 000
	Total			-19 183 000

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement est fixé à 9 568,8 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 256,2 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 4.

Rubrique 5 – Administration

Le nombre de postes dans le tableau des effectifs des institutions et les crédits proposés par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018 sont approuvés par le comité de conciliation, à l'exception des points suivants:

- La section relative au Parlement, dont la lecture est approuvée;
- La section relative au Conseil, dont la lecture est approuvée;

- Le Service européen pour l'action extérieure, pour lequel 800 000 EUR sont alloués à la création d'un nouveau poste budgétaire 2 2 1 4 consacré à la *Capacité de communication stratégique*. Celui-ci a pour objet de doter le Service européen pour l'action extérieure de moyens lui permettant de disposer d'outils de communication stratégique, de recourir à une expertise en communication stratégique, de faire face à la pluralité linguistique des produits de communication stratégique et de mettre en place et entretenir un réseau de spécialistes de la lutte contre la désinformation dans les États membres et les pays voisins. Le poste 3 0 0 4 *Autres dépenses administratives* est réduit de 800 000 EUR afin d'assurer la neutralité budgétaire.

En outre, l'impact de l'actualisation automatique des salaires applicable à compter du 1^{er} juillet 2017 est intégré dans les sections du budget propres à chaque institution comme suit:

	<i>en EUR</i>
Parlement	-2 796 000
Conseil	-948 000
Commission (y compris pensions)	-13 179 600
Cour de justice	-868 800
Cour des comptes	-357 000
Comité économique et social européen	-193 000
Comité des régions	-146 000
Médiateur	-24 600
Contrôleur européen de la protection des données	-13 459
Service européen pour l'action extérieure	-878 400
Total	-19 404 859

Enfin, des réductions supplémentaires pour un montant de 5 millions d'EUR ont été identifiées dans l'ensemble des institutions pour ce qui est des dépenses liées aux bâtiments, réparties de la manière suivante:

	<i>en EUR</i>
Conseil	-378 623
Commission (y compris pensions)	-3 637 499
Cour de justice	-270 611
Cour des comptes	-96 409
Comité économique et social européen	-89 461
Comité des régions	-63 393
Médiateur	-7 016
Contrôleur européen de la protection des données	-9 526
Service européen pour l'action extérieure	-447 462
Total	-5 000 000

En conséquence, et après prise en compte des projets pilotes et des actions préparatoires (3,5 millions d'EUR) proposés dans la section 1.2 ci-dessus, le niveau des engagements est fixé à 9 665,5 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 362,5 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5, après utilisation de 318,0 millions d'EUR de la marge pour compenser la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017.

Instruments spéciaux FEM, réserve d'aide d'urgence et FSUE

Les crédits d'engagement pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et pour la réserve d'aide d'urgence sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018. La réserve pour le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) est supprimée (article 40 02 44).

1.4. Crédits de paiement

Le montant global des crédits de paiement du budget 2018 est fixé au niveau du projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, moyennant les ajustements ci-après convenus par le comité de conciliation:

1. Premièrement, il est tenu compte du niveau convenu de crédits d'engagement pour les dépenses non dissociées, pour lesquelles le niveau des crédits de paiement est égal à celui des crédits d'engagement. La réduction supplémentaire des dépenses agricoles de 229,9 millions d'EUR est prise en compte. L'effet combiné est une réduction de 255,3 millions d'EUR;
2. Les crédits de paiement de tous les nouveaux projets pilotes et actions préparatoires proposés par le Parlement sont fixés à 50 % des crédits d'engagement correspondants ou au niveau proposé par le Parlement s'il est inférieur. Dans le cas d'une prolongation de projets pilotes ou d'actions préparatoires existants, le niveau des crédits de paiement correspond au montant fixé dans le projet de budget, auquel on ajoute un montant équivalent à 50 % des nouveaux crédits d'engagement correspondants, ou au niveau proposé par le Parlement s'il est inférieur. L'effet combiné est une hausse de 50,0 millions d'EUR;

3. Il est convenu de procéder aux ajustements des lignes budgétaires suivantes en raison de l'évolution des crédits d'engagement concernant des dépenses dissociées:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
1.1.14	Corps européen de solidarité (CES)			-22 501 000
15 05 01	Corps européen de solidarité	51 177 000	28 676 000	-22 501 000
1.1.5	Éducation, formation et sport (Erasmus +)			12 000 000
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	1 845 127 000	1 857 127 000	12 000 000
1.1. OD	Organismes décentralisés			-3 965 555
02 05 11	Agence du GNSS européen	30 993 525	31 338 525	345 000
12 02 06	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	15 947 170	11 636 615	-4 310 555
1.1. AUTRES	Autres actions et programmes			-900 000
26 02 01	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	8 200 000	7 300 000	-900 000
3.0 OD	Organismes décentralisés			10 535 000
18 02 04	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	116 687 271	120 377 271	3 690 000
18 03 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	85 837 067	90 837 067	5 000 000
33 03 04	Organe européen pour le renforcement de la coopération judiciaire (Eurojust)	36 506 468	38 351 468	1 845 000
4.0.1	Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)			-76 300 000
05 05 04 02	Aide en faveur de la Turquie – Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	120 000 000	107 200 000	-12 800 000
22 02 01 01	Aide en faveur de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo ¹ , du Monténégro, de la Serbie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine – Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	219 000 000	221 500 000	2 500 000
22 02 03 01	Aide en faveur de la Turquie – Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	86 000 000	48 500 000	-37 500 000
22 02 03 02	Aide en faveur de la Turquie – Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	291 000 000	262 500 000	-28 500 000
4.0.2	Instrument européen de voisinage (IEV)			12 500 000

¹ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies et à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
22 04 01 03	Pays méditerranéens — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	125 000 000	133 500 000	8 500 000
22 04 01 04	Soutien au processus de paix et aide financière à la Palestine et à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	260 000 000	261 500 000	1 500 000
22 04 02 02	Partenariat oriental — Réduction de la pauvreté et développement durable	320 000 000	322 500 000	2 500 000
4.0.3	<i>Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)</i>			16 900 000
21 02 07 03	Développement humain	170 000 000	179 400 000	9 400 000
21 02 20	Erasmus+ — Contribution des instruments de financement de la coopération au développement (ICD)	95 995 100	103 495 100	7 500 000
4.0. AUTRES	<i>Autres actions et programmes</i>			1 000 000
13 07 01	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	25 000 000	26 000 000	1 000 000
4.0. SPÉC.	<i>Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission</i>			1 500 000
19 06 01	Informations de sensibilisation aux relations extérieures de l'Union	13 700 000	15 200 000	1 500 000
	Total			-49 231 555

4. D'autres réductions des crédits de paiement sont effectuées aux lignes budgétaires suivantes:

En EUR

Ligne budgétaire / Programme	Name	PB 2018 (y compris LR 1)	Budget 2018	Différence
1.2.12	<i>Régions en transition</i>			-55 000 000
04 02 61	Fonds social européen — Régions en transition — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»	1 345 000 000	1 305 000 000	-40 000 000

13 03 61	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Régions en transition — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»	2 750 463 362	2 735 463 362	-15 000 000
1.2.13	Compétitivité (régions plus développées)			-90 000 000
04 02 62	Fonds social européen — Régions plus développées — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»	2 882 000 000	2 847 000 000	-35 000 000
13 03 62	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Régions plus développées — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»	3 497 060 077	3 442 060 077	-55 000 000
1.2.2	Coopération territoriale européenne			-90 500 000
13 03 64 01	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Coopération territoriale européenne	1 004 701 248	914 201 248	-90 500 000
1.2.31	Assistance technique			-4 500 000
13 03 65 01	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique opérationnelle	72 000 000	69 000 000	-3 000 000
13 03 66	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable	43 321 859	41 821 859	-1 500 000
	Total			-240 000 000

1. La réserve pour le Fonds de solidarité de l'Union européenne (article 40 02 44) est supprimée (- 88,0 millions d'EUR).

Ces actions permettront de disposer d'un niveau de crédits de paiement de 144 681,0 millions d'EUR, soit une réduction de 582,5 millions d'EUR par rapport au projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018.

1.5. Réserve

Il n'y a pas de réserves autres que celles du projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, sauf pour le poste 22 02 03 01 *Aide en faveur de la Turquie — Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union* pour lequel un montant de 70 000 000 EUR en crédits d'engagement et de 35 000 000 EUR en crédits de paiement sont placés en réserve dans l'attente de la réalisation de la condition suivante:

«Le montant sera libéré lorsque la Turquie aura réalisé des progrès suffisants et mesurables dans les domaines de l'état de droit, de la démocratie, des droits de l'homme et de la liberté de la presse, conformément au rapport annuel de la Commission.»

Les commentaires budgétaires du poste 22 02 03 01 sont modifiés en conséquence.

1.6. Commentaires budgétaires

Sauf indication contraire expresse dans les paragraphes qui précèdent, les modifications apportées par le Parlement européen ou le Conseil au texte des commentaires budgétaires sont approuvées, à l'exception de celles des lignes budgétaires figurant dans les deux tableaux ci-après:

- Lignes budgétaires pour lesquelles les amendements introduits par le Parlement européen sont approuvés avec la modification proposée par la Commission dans sa lettre d'exécutabilité.

Ligne budgétaire	Intitulé
06 02 01 01	Supprimer les goulets d'étranglement, renforcer l'interopérabilité ferroviaire, établir les liaisons manquantes et améliorer les tronçons transfrontaliers
09 05 01	Sous-programme MEDIA — Opérer à l'échelle transnationale et internationale et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité
18 04 01 01	L'Europe pour les citoyens — Conforter la mémoire et renforcer la capacité de participation civique au niveau de l'Union
21 02 07 03	Développement humain
22 02 03 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union

- Lignes budgétaires pour lesquelles les commentaires budgétaires tels que proposés dans le projet de budget et modifiés par la lettre rectificative n° 1/2018 et l'actualisation du FEAGA, sont approuvés.

Ligne budgétaire	Intitulé
02 02 01	Promouvoir l'esprit d'entreprise et améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des entreprises de l'Union
02 03 04	Outils de gouvernance du marché intérieur
05 02 08 03	Fonds opérationnels des organisations de producteurs
05 03 01 01	Régime de paiement unique (RPU)
05 03 01 10	Régime de paiement de base (RPB)
05 04 60 01	Promouvoir le développement rural durable et un secteur agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental, plus respectueux du climat et plus innovant
08 02 02 02	Améliorer l'accès au capital-risque pour l'investissement dans la recherche et l'innovation
09 05 05	Actions multimédia
13 03 61	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Régions en transition — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»
13 03 62	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Régions plus développées — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»
13 06 01	Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie
18 02 01 02	Prévenir et combattre la criminalité organisée transfrontière et gérer plus efficacement les risques sécuritaires et les crises
18 03 01 01	Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres
21 04 01	Renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et soutenir les réformes démocratiques
23 02 01	Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins
33 02 07	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

Il est entendu que les modifications introduites par le Parlement européen ou le Conseil ne peuvent pas modifier ou étendre le champ d'application d'une base juridique existante ou entraver l'autonomie administrative des institutions et que l'action doit pouvoir être financée par des ressources disponibles.

1.7. Lignes budgétaires nouvelles

La nomenclature du budget proposée par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018, est approuvée moyennant les ajouts suivants:

- les *nouveaux* projets pilotes et actions préparatoires, proposés à la section 1.2 ci-dessus; et
- le nouveau poste budgétaire 2 2 1 4 à la section consacrée au Service européen pour l'action extérieure, proposé à la section 1.3 ci-dessus.

2. Budget 2017

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6/2017 est approuvé tel que proposé par la Commission.

3. Déclarations

3.1. Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative aux crédits de paiement

Le Parlement européen et le Conseil rappellent la nécessité de veiller, en fonction de l'exécution, à une évolution ordonnée des paiements par rapport aux crédits d'engagement afin d'éviter un niveau anormal de factures impayées en fin d'exercice.

Le Parlement européen et le Conseil demandent à la Commission de continuer d'assurer un suivi minutieux et actif de la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020. À cette fin, ils invitent la Commission à présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant l'état de la mise en œuvre et les estimations relatives aux crédits de paiement pour 2018.

Le Conseil et le Parlement européen arrêteront les décisions nécessaires en temps voulu pour des besoins dûment justifiés, afin d'éviter l'accumulation de factures impayées pour un montant excessif et de faire en sorte que les demandes de paiement soient dûment acquittées.

3.2. Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil¹ et de la Commission sur l'initiative pour l'emploi des jeunes

Le Parlement, le Conseil et la Commission rappellent que la réduction du chômage, et en particulier du chômage des jeunes, demeure une priorité politique de premier ordre qu'ils partagent et, à cet égard, ils réaffirment leur détermination à utiliser au mieux les ressources budgétaires disponibles pour résoudre le problème du chômage des jeunes, et en particulier l'enveloppe au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ils saluent donc l'augmentation du montant consacré à cette initiative en 2018. Néanmoins, il est essentiel non seulement d'assurer un financement adéquat dans le cadre du budget de l'UE, mais également, dans le même temps, de mettre en place les bonnes procédures en vue d'une mise en œuvre effective.

À cet égard, une coopération efficace entre le Parlement, le Conseil et la Commission est nécessaire pour faire en sorte que les mesures adoptées aient une incidence maximale.

Dès lors, le Conseil et le Parlement s'engagent à examiner en priorité la modification du règlement portant dispositions communes rendue nécessaire par l'adoption du budget 2018.

La Commission facilite l'approbation rapide des modifications apportées aux programmes destinés à mettre en œuvre l'IEJ.

¹ Le Royaume-Uni ne soutient pas cette déclaration.

3.3. Déclaration unilatérale de la Commission sur l'initiative pour l'emploi des jeunes

La réduction du chômage des jeunes demeure une priorité politique de premier ordre. La Commission s'engage à suivre de près l'évolution de la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Si la mise en œuvre de cette initiative s'accélère et que la capacité d'absorption permet une augmentation, la Commission proposera une augmentation du financement de l'IEJ, au moyen d'un budget rectificatif, qui sera financée par la marge globale pour les engagements, conformément à l'article 14 du règlement fixant le CFP.

Dans ce cas, la Commission attend du Conseil et du Parlement européen qu'ils examinent rapidement un tel projet de budget rectificatif.

3.4. Déclaration unilatérale du Conseil sur la réduction de 5 % du personnel

Le Conseil rappelle que l'échéance pour la mise en œuvre complète de la réduction des effectifs de 5 % a été fixée à 2017. Néanmoins, l'ensemble des institutions, organes et agences n'ayant pas encore atteint cet objectif de réduction, le Conseil demande instamment que les efforts soient poursuivis en 2018 afin de respecter l'accord.

Il est essentiel que l'objectif de réduction de 5 % du personnel soit mis en œuvre par l'ensemble des institutions, organes et agences et qu'il fasse l'objet d'un suivi jusqu'à ce qu'il soit pleinement atteint. Dans cette perspective, le Conseil invite la Commission à continuer à évaluer les résultats de l'exercice afin de tirer des enseignements pour l'avenir.
